

## AGRICULTURE

## LES CHIFFRES CLÉS

- Premier pays producteur agricole de l'Union européenne.
- 75 milliards d'euros de chiffre d'affaires.
- 27 millions d'hectares cultivés, soit un peu moins de la moitié de la superficie totale du territoire.
- 400 000 exploitations agricoles, dont la moitié sous forme sociétaire (SCEA, GAEC, EARL...). Ces sociétés représentaient trois quarts de la valeur de la production agricole du pays en 2015.
- 36 600 exploitations engagées en agriculture biologique (+13 % en 2016). 3<sup>e</sup> surface cultivée et 2<sup>e</sup> marché dans l'Union européenne.
- 900 000 actifs dont 200 000 salariés permanents.
- 3,6 % de la population active.
- 14 146 installations en 2016.

SOURCES : Agreste / Agence pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique bio

# Parcours pour s'installer en agriculture

S'installer en agriculture réclame un véritable parcours qui permet de mesurer ses compétences, renforcer son expérience, se professionnaliser pour assurer à son entreprise une pérennité et en faire un projet « viable, vivable et transmissible », selon le slogan du syndicat professionnel « Jeunes Agriculteurs ». Les agriculteurs doivent devenir de vrais gestionnaires d'entreprise.

Les candidats à l'installation ont des profils de plus en plus divers. Un tiers des agriculteurs installés ne sont désormais pas issus du monde

agricole. Le passage par la formation est indispensable. Les deux tiers des installations s'effectuent avant l'âge de 40 ans. 30 % sont des femmes. L'agriculture doit relever de multiples défis : assurer le renouvellement des générations, produire tout en préservant la biodiversité, répondre aux besoins de transparence et de traçabilité, suivre l'évolution technique des métiers. Dans ce secteur, le salariat offre aussi des perspectives d'emplois qui peuvent constituer un tremplin avant l'installation.

## LE PARCOURS À L'INSTALLATION

- Le Point accueil installation (PAI) est un dispositif d'accompagnement à l'installation (un par département).
- Le Plan de professionnalisation personnalisé (PPP) permet au porteur de projet d'établir un autodiagnostic et de coconstruire un plan de formation adapté à ses besoins (ouvert à tous quel que soit l'âge).
- La Dotation Jeunes Agriculteurs est versée aux agriculteurs de moins de 40 ans qui sollicitent les aides à l'installation (sous condition de formation et de revenu d'entreprise).



© YVD Photographie / MFR Coqueréaumont (76)

La responsabilité de chef d'entreprise agricole, seul ou associé avec d'autres, suppose de la maturité et de l'expérience préalable emmagasinée. Le niveau de formation des exploitants s'est accru de façon significative au fil du temps. D'après le dernier recensement agricole de 2010, les jeunes agriculteurs figurent parmi les actifs les mieux formés : les exploitants agricoles de moins de 40 ans ont un niveau de formation plus élevé que celui de l'ensemble de la population active française.

Les établissements d'enseignement agricole occupent une place prépondérante dans la formation des agriculteurs : 60 % des exploitants, en effet, ont obtenu un diplôme agricole. Dans les Maisons familiales rurales, les jeunes motivés par les métiers de l'agriculture

peuvent envisager un parcours et des stages dès la classe de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

Une première étape peut se dérouler après une 3<sup>e</sup> de collège ou de l'enseignement agricole en CAPa (Métiers de l'agriculture, Agriculture des régions chaudes) et/ou en baccalauréat professionnel CGEA ou Agroéquipement. Il s'agit alors d'acquérir les bases techniques de la conduite des productions

agricoles tout en évoquant la mise en marché et la gestion de chantier ou d'entreprise.

Pour le BTSA, l'entrée se fait après la voie générale du lycée mais aussi après le baccalauréat technologique de l'enseignement agricole ou le bac professionnel. Dans ce dernier cas, il est conseillé de postuler au BTSA directement en relation avec le bac professionnel suivi. Le BTSA Analyse, conduite et stratégie

de l'entreprise agricole est le plus représenté dans ce domaine mais d'autres parcours sont possibles, en « Productions animales » par exemple. Ces deux années d'enseignement peuvent être au besoin complétées.

## DES PARCOURS COMPLÉMENTAIRES

Un complément technique selon les productions est accessible via un Certificat de spécialisation. Ces parcours de spécialisation technique sont accessibles soit directement avec un baccalauréat professionnel ou un BTSA, soit muni d'une expérience professionnelle en rapport avec le certificat préparé.

En dehors de ces diplômes, d'autres parcours originaux existent : le titre des MFR « Technicien agricole », délivré par un jury présidé par un élu des Chambres d'agriculture ou la « Maîtrise en élevage »...

Enfin, la branche professionnelle Agriculture a créé des certificats de qualification professionnelle (CQP) pour répondre à des besoins spécifiques : des postes de salariés spécialisés (conduite d'élevage par exemple) ou pour former des agents de remplacement en agriculture, utiles en cas de maladie, accident, formation ou congés...

Philippe Tapin ■



© YVD Photographie / MFR Coqueréaumont (76)

## LE SALARIAT AGRICOLE

Les besoins de salariés agricoles sont nombreux. Le salariat peut constituer une étape dans un parcours vers l'installation.

■ Missions courtes pour les saisonniers dans les principaux bassins de production arboricoles et viticoles (taille, récolte...),

■ Salariat dans une exploitation notamment en élevage et conduite d'engins (travaux agricoles). Ces postes sont parfois proposés par des groupements d'employeurs réunissant plusieurs agriculteurs.

La conduite d'engins agricoles est un secteur en manque de salariés qui subit une forte concurrence du secteur des travaux publics.

■ Avec le recours croissant au service de remplacement par les agriculteurs, les services de remplacement en agriculture recherchent 300 personnes en CDI, dont 20 % pour la seule région Pays-de-la-Loire.



Photo Pierre Gosselin / MFR La-Haye-du-Puits (60)

Analyse // Dominique Bouvier

RESPONSABLE DU SERVICE INSTALLATION TRANSMISSION À L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

## “ L'AGRICULTURE SUSCITE DES VOCATIONS ”

L'agriculture suscite toujours des vocations même si c'est un secteur exposé. Le métier reste attractif mais pas assez cependant pour assurer le renouvellement

des générations qui partent à la retraite dans les prochaines années. S'installer aujourd'hui en agriculture nécessite la construction d'un projet solide.



Les Chambres d'agriculture assurent, depuis la loi sur l'Agriculture de 2010, de nouvelles missions de service public, notamment en ce qui concerne l'installation des jeunes agriculteurs et la transmission des exploitations. Le point Accueil Installation Transmission, situé dans chaque département, en général au sein de la Chambre d'agriculture, est une première étape vers l'installation et un passage obligé pour la pré-instruction du dossier permettant de bénéficier d'aides à l'installation (il y a des critères d'âge, d'expérience, de capacité professionnelle agricole attestée par un niveau de formation : niveau IV...). Les conseillers dans un premier temps accueillent, assurent le conseil et l'orientation vers les organismes susceptibles

d'aider les personnes dans leur projet. Elles peuvent avoir besoin d'un complément de formation, d'un notaire, d'un avocat, de la Safer en cas de recherche de terres, d'une mise en relation avec le répertoire départ/installation, d'organismes financiers. Pendant le parcours à l'installation qui est aussi un projet de vie, le porteur de projet est accompagné dans ses démarches : une fois que son projet a pris forme, il peut évaluer ses compétences (autodiagnostic) pour formaliser un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) avec l'aide d'un conseiller qui peut comporter des formations courtes et des stages adaptés à ses besoins. Un stage collectif de 21 heures (obligatoire) permet de finaliser son projet. Le jeune agriculteur doit alors réaliser un plan d'entreprise (business plan) qui permet de s'assurer de la pérennité et de la viabilité économique de son projet. Les conseillers de la Chambre réalisent alors les démarches administratives de demande d'aides pour le compte du porteur de projet. Ces démarches permettent

d'obtenir des aides cofinancées par l'Europe et l'État. L'accompagnement se poursuit ensuite pendant 5 ans. Un appui utile, puisque 95 % des personnes qui s'installent avec les aides sont toujours dans l'agriculture 5 ans après.

Beaucoup de personnes cependant s'installent sans les aides pour des raisons variées : le projet est atypique, la limite d'âge de 40 ans est atteinte... La Chambre d'agriculture apporte toujours à la demande ses conseils et son accompagnement (dans le cadre du PPP). L'agriculture suscite toujours des vocations même si c'est un secteur exposé. Le métier reste attractif malgré les crises qu'il traverse. Les jeunes qui souhaitent s'installer aujourd'hui ne sont plus tout à fait les mêmes qu'hier. On ne peut pas dire qu'il y a une installation standard. Le public évolue. Beaucoup de jeunes viennent du milieu urbain, d'autres souhaitent se reconverter alors qu'ils ont souvent plus de 40 ans. Ils mettent en œuvre beaucoup de diversification et des projets créatifs et innovants. ■

(Propos recueillis par S. Berkoviccius)

# FORMATIONS en MFR

## LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

Les MFR préparent aux diplômes suivants :

- CAPa Agriculture des régions chaudes
- CAPa Métiers de l'agriculture
- BPA (niveau V)
- Bac Pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole
- Bac Pro Agroéquipement
- Bac Techno Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
- Brevet professionnel Responsable d'Exploitation Agricole
- Technicien agricole (Certification UNMFREO)
- BTSa Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole
- BTSa Productions animales
- BTSa Agronomie-productions végétales
- Licence pro Agriculture biologique : production, conseil, certification et commercialisation
- Licence pro Agriculture biologique : Conseil en développement
- CS Technicien conseil en agriculture biologique
- CS Conduite de production en agriculture biologique et commercialisation
- CS Conduite de l'élevage laitier
- CS Conduite de l'élevage porcin
- CS Production, transformation et commercialisation des produits fermiers
- CQP Salarié Agricole Qualifié en Polyculture
- CQP Agent qualifié en production laitière
- CQP Ouvrier Spécialisé en Productions Légumières

Pensez aussi aux diplômes préparant aux métiers de l'horticulture et de la viticulture.

Une centaine de MFR préparent à ces métiers.

EN SAVOIR +

- [www.mfr.asso.fr](http://www.mfr.asso.fr)
- [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)